



CENTRE de PERFECTIONNEMENT REGIONAL

CATEGORIE U14 G (Joueurs nés en 2006)

**Mardi 22 ou Jeudi 24 Octobre 2019
Au Complexe de la Plaine Sportive –
(D56) 13790 ROUSSET**

Rendez-vous à : 9^h30 sur le site

Fin de la journée sur le site à 16^h30
Le repas est pris en charge par la Ligue

Encadrement régional :

- Laurent LAUZUN – CTR PPF Ligue Méditerranée
- Mathieu PAUCHARD – BMF Apprentissage Ligue Méditerranée
- ANTONY ETTORI – Éducateur GB, membre de l'ETR pour le 22/10
- Laurent FERAUD - Éducateur GB, membre de l'ETR pour le 24/10
- Adel CHEDLI - Éducateur, membre ETR Ligue Méditerranée

Objectifs du C.P.R:

- Suivi et évaluation de la promotion 2006 (joueurs **connus et identifiés** lors du **parcours de détection du concours Pôle Espoir** : 2^{ème} tour Régional et stage probatoire en U13) sachant que les districts organisent eux aussi des CP départementaux ou des détections pour assurer le suivi d'autres joueurs qui pourront éventuellement selon leur potentiel intégrer les CP Régionaux ou le stage Régional d'Avril 2020
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, travail aux postes ...)

Suite aux directives DTN, les joueurs intégrés au Pôle Espoirs d'Aix en Provence ou appartenant aux clubs à statut Professionnel ne sont pas convoqués sur ces rassemblements, ni au futur stage Régional du Mois d'Avril. L'ensemble de ces joueurs sont dorénavant évalués au sein de leur structure d'appartenance ou à travers les oppositions organisées avec le Pôle ou au sein des clubs concernés.

Joueurs convoqués

**LE MARDI 22 OCTOBRE 2019
RDV 9h30 à ROUSSET**

Nom	Prénom	Club
WATTEL	Sami	CAVIGAL NICE S.
MODICA	Alessandro	F.C. DE MOUGINS COTE D'AZUR
HELLY	Andrea	R.C. GRASSE
KHODAI VARPOCHTI	Kevan	R.C. GRASSE

Nom	Prénom	Club
CHAREF EL HAMMAOUI	Réda	AC AVIGNON
VEZINHET	Robin	AC AVIGNON
ZENDOUGUI	Youssef	AC AVIGNON
DUMOULIN	Maxence	AC VEDENE
KONATE	Noah	AC VEDENE
SAID	Enfane	CFC AVIGNON
SAID	Housouni	ATHLETIC SPORT BUSSERINE
BEAUSSART	Wesley	MARIGNANE-GIGNAC F.C.
BOUKEROUCHA	Yanis	MARIGNANE-GIGNAC F.C.
DIAZ	Ryan	MARIGNANE-GIGNAC F.C.
MALAGOUEN	Billel	MARIGNANE-GIGNAC F.C.

Joueurs convoqués

LE JEUDI 24 OCTOBRE 2019
RDV 9^h30 à ROUSSET

Nom	Prénom	Club
HADDAD	Yacine	BUREL F.C.
MARTINEZ	Louis	BUREL F.C.
VERSINI	Angelo	BUREL F.C.
JOGUET	Timeo	PAYS d'AIX FC
ALI HATUBOU	Fayad	SP.C. D'AIR BEL
GIACHINI	Téo	SP.C. D'AIR BEL
LOIR BONI	Ludovic	SP.C. D'AIR BEL
MENDY	François	SP.C. D'AIR BEL
MENDY	Kelyan	SP.C. D'AIR BEL
SAFRANI	Isaac	SP.C. D'AIR BEL
HYVERNAT	Mathias	ET. F.C. FREJUS ST RAPHAEL

Nom	Prénom	Club
FAJR	Noam	ET. F.C. FREJUS ST RAPHAEL
DUBOIS	Enzo	HYERES FC
GAFOUR	Evan	SC TOULON
JACQUES	Wesley	SC TOULON

Se munir :

- Équipement complet de footballeur (***prévoir Short blanc et chaussettes Foot blanches***)
- Protège tibias (obligatoires à chaque séance)
- Crampons adaptés (terrain synthétique)
- Nécessaire de toilette (serviette de douches)
- Venir en survêtement de son club
- **AUTORISATION PARENTALE (envoyée aux clubs avec la convocation)**

Prévisionnel suivi U14 G au niveau Régional

U14 Garçons 13 ans Evaluation / Observation / Perfectionnement / Orientation	<p><u>CPR : Centre Perfectionnement Régional GB et joueurs :</u> joueurs vus en U13 n-1(concours Pôle) (sans joueurs Pôle et licenciés en clubs Pros) Vacances Toussaint – 22 et 24 Octobre 2019 Mercredis en Janvier – 08 et 15 Janvier 2020</p> <p><u>Rassemblement Régional :</u> joueurs vus en CPR + joueurs identifiés en District (sans joueurs Pôle et licenciés en clubs Pros) Mercredi 04 Mars 2020</p> <p><u>Stage Régional (sans joueurs Pôle et licenciés en clubs Pros)</u> du 22 au 24 Avril 2020</p> <p><u>Match amical</u> Mercredi 13 Mai 2020</p>	<p><u>Rassemblement Inter Ligues</u> 09 au 11 Juin 2020 à VICHY</p> <p>1 équipe MED/CORSE 14 joueurs + 2 GB</p>
---	--	---

IMPORTANT : En cas d'indisponibilité ou pour tout renseignement complémentaire :

Laurent LAUZUN **06.12.64.40.17**

N.B. : Art. 14 du Règlement Administratif de la Ligue

« Aucun joueur sélectionné ne pourra refuser son concours, sans motif ou cas de force majeure, dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur désigné, il sera fait application des dispositions de l'article 175 des Règlements Généraux ».